

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/10/2015

Réception par le Prefet : 13/10/2015

Publication : 16/10/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Conseil départemental  
**Haut-Rhin**  
Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP-2015-9-10-1

Séance du vendredi 9 octobre 2015

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FONCTIONNEMENT  
DE LA PLATEFORME RSA DE MULHOUSE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS,  
M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE,  
MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN,  
MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,  
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

**EXCUSES :**

Mme MEHLEN-VETTER, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux  
compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative  
aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission  
Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de partenariat relative au fonctionnement de la Plateforme rSa de  
Mulhouse, jointe en annexe à la présente délibération.

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la dite convention.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité